03 OCT. 2007
A 7907

**ROMPETROL FRANCE**
Société par actions simplifiée au capital de 493 360 €
Siège social : 1300 Avenue Albert Einstein - Bâtiment 5 – 34000 MONTPELLIER
Immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 488 120 478

# PROCES VERBAL DE DECISIONS DES ASSOCIES UNIQUES

# DU 27 JUIN 2007

L'an deux mille sept, et le vingt sept juin, à 17 heures

Les soussignés :

**Monsieur Karim BENABDERRAZIK**
Demeurant Obersecki 11 – 6318 WALCHWIL – SUISSE

**Monsieur Lucian Septimiu BUDAC**
Demeurant Bellevueweg 20 – 6300 ZUG – SUISSE

**Société The ROMPETROL Group N.V.**
Société de droit hollandaise
dont le siège est Strawinskylaan 807 Tower
A–8 1077 XX AMSTERDAM – PAYS BAS
Représentée par **Monsieur George Philip STEPHENSON**

Agissant en qualité de seuls associés, propriétaires de la totalité des actions de la société ROMPETROL France, société par actions simplifiée au capital de 493 360 euros, dont le siège est Le Stratégie Concept – 1300 Avenue Albert Einstein Bâtiment n°5 - 34000 MONTPELLIER.

## I - ONT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président Monsieur Mohamed Karim BENABDERRAZIK.

## II - ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Situation des mandats des commissaires aux comptes ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

GB KB

**PREMIERE RESOLUTION**

Les associés uniques, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 lesquels font apparaître un bénéfice de 13 198 397 euros.
Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.
En conséquence, les associés uniques donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**SECONDE RESOLUTION**

Les associés uniques décident à l'unanimité d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 198 397 euros de la manière suivante :

**Origine :**

| | | |
|---|---|---|
| Résultat de l'exercice | 13 198 397 euros | |
| Au report à nouveau | | 13 198 397 euros |
| **Totaux** | **13 198 397** euros | 13 198 397 euros |

**Rappel des dividendes distribués**

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

**TROISIEME RESOLUTION**

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**QUATRIEME RESOLUTION**

Les associés ont pris acte de la décision de la démission de la société KPMG S.A. 2 bis rue de Villiers – 92309 LEVALLOIS PERRET Cédex de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et de celle de Monsieur Maxime AMAR de la société KPMG – Central Park 2, 9 Avenue Parmentier – 31022 TOULOUSE Cédex 2.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

*  *



GB & KB

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et le Président et répertorié sur le registre des décisions des associés uniques.

The ROMPETROL Group NV
représenté par : George Phil STEPHENSON

ROMPETROL France SAS
Représentée par Monsieur Karim BENABDERRAZIK
en qualité de Président

Lucian Septimiu BUDAC